



Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2026

Convocation du 30/06/2026

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 9/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : 12

Présents : Florian STEPHAN, Anne MAYER, Daniel CHAUVIN, Sylvie TALUAU, Myrienne BOUTIN-VINEE, Dominique PILLIER, Sylvie VIRIEUX, Chrystel GUEROS, Laure BOUILLEAU, Isabelle JOREAU, Loïc PEMZEC et Vincenzo AGRELO.

Absent(s) : Sébastien LAFOURCADE, Frédéric BRUERE, et Stéphane BRIEND.

Bon(s) pour pouvoir : Sébastien LAFOURCADE à Florian STEPHAN.

Stéphane BRIEND à Sylvie TALUAU

DCM 2026-30 LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ « 7 B RUE SAUMUROISE » FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de nos locataires au 1^{er} juillet 2026 du logement situé « 7 b rue Saumuroise ».

Il propose de relouer et de fixer le montant du loyer ce logement communal composé comme suit :

- Maison d'habitation située « 7 b rue Saumuroise »
Type 5, superficie habitable 89,84 m²
Au rez de chaussée : séjour, cuisine, sas, wc, hall, chambre
A l'étage : dégagement, salle de bain, 3 chambres,
Chauffage électrique,
Cour fermée et abri de jardin.
Loyer : 600 €/mensuel.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

600 € :10

700 € : 3

Blanc :1

DECIDE de fixer le prix du loyer à compter du 1^{er} août 2026 à 600 €/mensuel
DIT que le loyer sera réglé d'avance au 5 du mois par prélèvement bancaire,
DIT que le montant du loyer sera révisé annuellement suivant l'indice de référence publié annuellement
par l'INSEE

Pour copie certifiée conforme,
la BREILLE-LES-PINS, le 9/07/2026
Le Maire,
Florian STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 9/07/2026
Et de la mise en ligne le 9/07/2026

Le secrétaire

